

Délibération n°D20230010

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

Service : Education

Secrétaire de séance : Farida MOUHOUBI

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DEUX FÉVRIER, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 21, 22, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/01/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Fatiha BANCAL, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS.

ABSENTS EXCUSES :

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Charles MARBOT	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Alain BANQUET	a donné délégation à	Josie BAYLE
Eric PROLA	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n°1 « Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Modifications des statuts - Maison de Santé »

FUSION ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU BOUT DES VERGNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-30 ;

VU le Code de l'Éducation et notamment son article L. 212-1 ;

VU la demande de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui propose de fusionner ces deux établissements, en une seule école : école primaire du Bout des Vergnes ;

VU l'avis favorable des conseils d'écoles, en date du 26 janvier 2023, quant à cette fusion ;

CONSIDÉRANT que cette fusion permet :

- d'augmenter le temps de décharge de la direction, ce qui permettra à la directrice d'avoir plus de temps à consacrer au pilotage pédagogique de cet établissement ;
- de globaliser les effectifs, d'avoir une fluidité dans les parcours des élèves, ainsi que dans l'organisation des classes maternelles et élémentaires ;
- de gérer d'une manière adéquate une mutualisation du personnel de la Ville y travaillant ;

CONSIDÉRANT que le projet de fusion nécessite l'avis de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Bout des Vergnes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 024-212400378-20230202-D20230010-DE



Adopté par 29 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir) , Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir) , Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 02/02/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 FEV. 2023

et de l'affichage en date du - 7 FEV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Farida MOUHOUBI

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

